

## Programme vaudois d'assistantat au cabinet : Information pour les médecins assistants

Dans le cadre du programme vaudois d'assistantat au cabinet (AssVD), le canton de Vaud finance 14 places d'assistantat par année avec la possibilité pour le médecin assistant d'effectuer 6 mois à 100% ou 12 mois à 50%.

La priorité est donnée aux futurs médecins de famille prévoyant une installation dans le canton de Vaud et qui sont en troisième ou quatrième année de formation, des exceptions étant toutefois possibles.

De bonnes connaissances de notre système de santé ainsi qu'une expérience en médecine interne sont primordiales pour profiter pleinement de cet assistantat. C'est pourquoi les candidats doivent avoir accompli deux ans de formation postgraduée en Suisse, dont une année de médecine interne, dans les sites de formation postgraduée certifiés par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM).

Le salaire perçu par le médecin assistant est de 100%. Le versement du salaire ainsi que la plupart des formalités administratives d'engagement sont effectuées par le service administratif de la PMU. Il y a 3 à 4 commissions d'engagement par année, qui ont lieu à Unisanté.

Le médecin assistant se présente à la commission d'engagement après avoir trouvé son futur médecin formateur. Pour faciliter la rencontre entre médecins formateurs et médecins assistants, en complément au [registre des établissements de formation postgraduée certifiés](#) de l'ISFM, le coordinateur tient à jour une liste de médecins formateurs actifs.

Si vous souhaitez vous présenter à la prochaine commission d'engagement, vous devez postuler par courrier électronique auprès du Dr Alexandre Ronga ([alexandre.ronga@unisante.ch](mailto:alexandre.ronga@unisante.ch)), médecin coordinateur du programme vaudois d'assistantat au cabinet (AssVD).

D'autre part, si vous cherchez une place d'assistantat ailleurs en Suisse, ou si les financements de l'AssVD pour la période désirée sont épuisés, vous pouvez vous adresser à la [FME](#) (Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille), responsable du programme suisse « assistantat au cabinet du praticien ».

Afin de planifier votre formation postgraduée et vous aider dans votre projet d'installation, vous pouvez contacter le [cursus romand de médecine de famille](#). D'autres informations utiles sont également disponibles sur leur site internet.